



Aux parents d'élèves du groupe Saint André

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez, ci-jointe, la nouvelle tarification 2024-2025.

Nous proposons cette année un tarif "solidarité": il s'inscrit dans le désir d'accueil de tous prôné par le projet éducatif de notre tutelle, "Les Filles de la Croix".

Il est proposé aux familles en fonction du barème suivant:

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser
1	16 000
2	20 000
3	25 000
4	30 000
5	35 000
6	38 000
7	40 000
8 ou plus	45 000

Si vous pensez pouvoir en bénéficier, nous vous demandons de bien vouloir transmettre à la comptabilité de l'établissement votre dernier relevé d'imposition.

Soyez assurés de notre volonté d'accompagner chaque élève qui nous est confié avec équité et bienveillance.

Bien à vous,

Mme Schlegel, cheffe d'établissement du collège et de l'école.



ECOLE MATERNELLE SAINT ANDRE de NOGENT

TARIF ANNUEL

2024 / 2025

Tarifs (PS, MS et GS)	BASE	SOLIDARITE
REDEVANCE FAMILIALE	1340,00	1182,00
COTISATIONS ANNUELLES Incluses Tarifs fixés par différents organismes de l'enseignement catholique		
ASSURANCE incluse (Facultatif) Dispense sur remise d'une attestation avant le 20 septembre	7,70	7,70
APEL Cotisation familiale Dispense sur demande écrite avant le 20 septembre	33,00	33,00
FORFAIT ANNUEL Sorties, spectacles, animations culturelles Les fournitures scolaires individuelles commandées par l'établissement à des tarifs école seront facturées aux familles. Elles seront rendues aux enfants en fin d'année scolaire.	40,00	40,00
TOTAL	1 413,00	1 255,00

DEMI-PENSION ANNUELLE		
Forfait 4 jours	1112,00	972,00
Total	2525,00	2 227,00
Forfait 2 jours	556,00	486,00
Total	1 969,00	1 741,00

TARIFS ANNUELS - ETUDE - GARDERIE	
ACCUEIL DU MATIN de 7h45 à 8h15	252,00
GARDERIE de 16h30 à 18h00	836,00
GARDERIE de 16h30 à 18h30	1 018,00
Un goûter sera fourni durant les garderies du soir	



ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT ANDRE 2024 / 2025

REPAS INDIVIDUELS occasionnels

MATERNELLE	9,20 €
PRIMAIRE	9,90 €
COLLEGE	9,90 €

La restauration scolaire fonctionne les **LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI**.

Tous les collégiens auront un badge qu'ils devront obligatoirement présenter chaque jour à l'entrée de l'établissement et qui leur permettra de déjeuner au self.

Les élèves **demi-pensionnaires** pourront déjeuner à la cantine dès le 1er jour.

Les élèves **externes** pourront déjeuner dès le premier jour en créditant leur compte **par avance** au moyen d'un versement sur le porte-monnaie "repas occasionnels" du compte Ecole Directe par carte bancaire ou par chèque .

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **O.G.E.C. SAINT ANDRE**

GARDERIE - ETUDE OCCASIONNELLE (maternelle et élémentaire)

MATIN	7H45 à 8H15	7,10 €
ETUDE/GARDERIE	17H00 à 18H00	14,70 €
ETUDE/GARDERIE	17H00 à 18H30	16,60 €